



# PLAFOND DE LA SECURITE SOCIALE POUR L'ANNEE 2025

Fiche Pratique CDG 50

---

## FONDEMENT JURIDIQUE

- Arrêté du 19 décembre 2024 (NOR : TSSS2429581A) portant fixation du plafond de la sécurité sociale pour 2025 (JO du 29 décembre 2024).

**DATE D'EFFET : 1ER JANVIER 2025**

---

## REMUNERATIONS CONCERNEES

L'arrêté cité en référence relève le plafond de la sécurité sociale pour les rémunérations versées **entre le 1er janvier et le 31 décembre 2025**.

---

## PLAFOND MENSUEL DE LA SECURITE SOCIALE

Le plafond mensuel de la sécurité sociale est fixé à **3 925 euros**.

---

## PLAFOND JOURNALIER DE LA SECURITE SOCIALE

Le plafond journalier de la sécurité sociale est fixé à **216 euros**.

---

## PLAFOND HORAIRE DE LA SECURITE SOCIALE

Le plafond horaire de la sécurité sociale est fixé à **29 euros**.